

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

DEPARTEMENT

de la commune de MONTREAL DU GERS

GERS

Du canton de MONTREAL DU GERS

NOMBRE DE MEMBRES

afférents	qui ont pris
au Conseil En exercice	part à la
Municipal	Délibération

Séance du 2 mars 2021

-----15-----15-----14-----

L'an deux mille vingt et un-----

et le 2 mars -----

Date de
convocation

24/02/2021

à -----21-----heures-----00-----, le Conseil Municipal de cette commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel

de ses séances, sous la présidence de M. Gérard BEZERRA.

Date
d'affichage

24/01/2021

Présents : M. BEZERRA Gérard, Mmes MONDIN-SEAILLES Christiane, DESPAX Nelly, M. BETUING Serge, Mme FIN Thérèse, M. LANSMANT Sébastien, M. CHARLES Eric, Mme BOUZIGON Muriel, M. CASTAY jean-Marc, Mme CUZACQ Geneviève, M. LARRODE Eric, Mme CARRERE Amandine, M. LABEYRIE Nicolas, Mme PLOQUIN Cécile.

Excusé : M. CABANNES Pierre.

Secrétaire de séance : M. LANSMANT Sébastien

Objet de la Délibération

Vœu en soutien à la demande d'une IRM pour le Centre Hospitalier de Condom

Monsieur le Maire expose que le Centre Hospitalier de Condom a déposé un dossier de demande IRM (Imagerie par Résonance Magnétique) conforme aux dispositions de l'ARS (Agence Régionale de Santé d'Occitanie), et respectant les critères du cahier des charges de l'appel à projet correspondant, à savoir l'équilibre et le maillage territorial, tel que défini dans la stratégie du PRS (Plan Régional de Santé) et du SROS (Schéma Régional d'Organisation Sanitaire), ou encore l'organisation médicale des radiologues ou l'activité produite.

Le Directeur du centre hospitalier a défendu ce dossier et éclairci certains points devant la Commission spécialisée de l'organisation des soins, le 22 septembre 2020.

Madame Gisèle Biémouret, députée du Gers a, par ailleurs, posé une question orale sans débat à l'attention de Monsieur Olivier Véran, représenté par Madame Brigitte Bourguignon, Ministre déléguée chargée de l'autonomie, le mardi 24 novembre 2020, à l'Assemblée Nationale, afin d'exposer tous les les éléments en faveur de ce dossier.

Un besoin en matière d'imagerie médicale a été clairement identifié par les médecins et professionnels de santé sur notre territoire. Ce type d'appareil présente différents avantages : renforcement des coopérations, décroisement de l'offre de soins, économies (transports sanitaires...). Il permettrait également de limiter les renoncements aux soins tout en captant de nouveaux professionnels de santé.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-29, Monsieur le Président expose que le Conseil communautaire émet des vœux sur tous les objets d'intérêt local,

CONSIDERANT

- que le besoin d'une IRM au centre hospitalier de Condom est clairement identifié,
- qu'il recueille l'adhésion des médecins et professionnels de santé,
- qu'il présenterait une forte-valeur ajoutée quant à la qualité des soins pour les habitants du bassin de santé de Condom, qui dépasse largement celui de la Communauté de communes de la Ténarèze,

OUI l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré **à l'unanimité,**

APPORTE son soutien indéfectible à la demande d'une IRM par le centre hospitalier de Condom.

Fait à MONTREAL le 2 mars 2021

Le Maire,